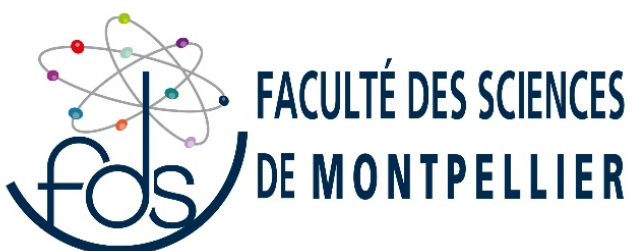




Faculté des Sciences de Montpellier

CONSEIL

Séance du 14 mai 2025





MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : Professeurs des Universités (10)

Rachel **CERDAN**

Benoite de **SAPORTA**

Guilhem **DESBROSSE**

Mathilde **DUFAY**

Thierry **GUILLET**

Souhila **KACI**

Philippe **MÜNCH**

Florence **PERRIN**

Christian **RETORÉ**

Arnaud **VIRAZEL**

Présent·e	Représenté·e par
X	
	Philippe MÜNCH
X (Arrivée à 11h)	Florence PERRIN
X	
	Patrick CANADAS
X	
X	
X	
X	
	Mathilde DUFAY

Collège B : autres Enseignants Chercheurs et Enseignants (10)

Anne-Muriel **ARIGON**

Richard **ARINERO**

Patrick **CANADAS**

Sonia **CANTEL**

Benoit **GIBERT**

Nelly **GODEFROY**

Christine **LEREDDE**

Clémentine **NEBUT**

Constantin **VERNICOS**

Coralie **WEIGEL**

Présent·e	Représenté·e par
	Richard ARINERO
X	
X	
	Clémentine NEBUT
X	
X	
X	





Collège C : Usagers (8)

	Présent·e	Représenté·e par
Alétheïa BRUEL	Excusée	
Mathéo HUBERT (Suppléant)		
Sarah Melina PARENT		Mathilde BUGAREL
Aurélie JARRIGEON (Suppléante)		
Abdelhakim EL YOUBI		Yanis GRILLOT
Julien GELUS (Suppléant)		
Aude BRETAGNOLLE	X	
Mathilde BUGAREL (Suppléante)	X	
Yanis GRILLOT	X	
Colin AVAKIAN (Suppléant)	X	
Raphaël THOUROUDE		
Myriam CHAHLAL (Suppléante)		
Enora BADIN		
Louis DODARD (Suppléant)		
Ewen PHILIPPOT		
Lucile FROMENTIN (Suppléante)		



Collège D : Personnels IATSS (4)

Karine **ENDRES**

Corinne **FERNANDEZ**

Colin **DURAND**

Thierry **VINDOLET**

Présent·e	Représenté·e par
X	

Personnalités extérieures (4)

Claire **GATECEL**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Karine **WISNIEWSKI**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Catherine **MIFFRE**
(Conseil Économique, Social et Environnemental
Régional-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Manu **REYNAUD** suppléant de Sébastien **COTE**
(Montpellier Agglomération)

Présent·e	Représenté·e par
	Nelly GODEFROY
X	
	Corinne FERNANDEZ

Personnalités extérieures à titre personnel (3)

Arnault **IOUALALEN**

Florence **LAZARD**

Martine **LUMBRERAS**

Présent·e	Représenté·e par
	Catherine MIFFRE

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le
Conseil d'Administration de l'Université Montpellier le 7 février 2022, - Chapitre 1 :
le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40





INVITES PERMANENTS PRESENTS

- Directeurs·trices adjoints·tes

Sylvie **HURTREZ** (Etudes)

Frédéric **LEMOIGNO** (Pratiques pédagogiques)

- Directeurs·trices Département d'enseignement

Matthieu **HILLAIRET** (Mathématiques)

Philippe **ENRICI** (EEA)

Arnaud **MARTIN** (BE)

Philippe **MUNCH** (IRES)

- Directrices Administratives adjointes

Valérie **BEDU** (Moyens)

Béatrice **GOUJON** (Affaires générales, institutionnelles et règlementaires)

- Chefs·fes de service/pôle

Corinne **FERNADEZ** (Relations extérieures et partenariales)

Aline **CLUZEL** (Accueil, Diplômes et Archives)

Michelle **LEVEQUE** (OFSI)

- Invitées Exceptionnelles

Jennifer **CARRE** (Formation Continue)

Inmaculada **DOSUNA** (Chargée de projets)

Salomé **LARRIBAN** (Association Master Infection Biology)

Norma **VELTZ** (Association Master Infection Biology)

- Secrétaires de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)





Le mercredi 14 mai 2025, à 9h, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier se sont réunis sous la Présidence de **M. MARIN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet.

M. MARIN salue l'assemblée et ouvre la séance. Il annonce l'ordre du jour initial :

1- Actualités,

2- Approbation de relevés de conclusions,

3- Présentation et vote : Domiciliation d'une association,

4- Présentation et vote : conventions,

5- Point d'étape - HCERES,

6- Point d'étape - LMD6,

7- Présentation et vote : Tarifs de location des salles FdS,

8- Présentation et vote : Demande d'autorisation pour le remboursement de la CVEC - Master Erasmus Mundus, MESD,

9- Information : Parcoursup et Monmaster,

10- Micro-certification,

11- Point de situation : Chargés de mission Relations Internationales – ANNULE,

12- Questions diverses.

1- Actualités

a- Conseil du 2 avril 2025

M. MARIN explique avoir annulé la séance du Conseil du 2 avril dernier par manque de points à l'ordre du jour.

b- Conseil des UFR, Ecoles et Instituts des 9 et 30 avril 2025

M. MARIN indique que le Conseil des UFR, Ecoles et Instituts (UEI) s'est réuni les 9 et 30 avril 2025. Comme à son habitude, il tient à informer l'assemblée des points qui y ont été abordés.

✓ Apprentissage

M. MARIN présente la réforme du financement de l'apprentissage, et explique que les entreprises devront désormais participer à la prise en charge de la formation et que celle des OPCO sera réduite. Il précise que les Dépêches sont sorties et que la réunion prévue le 15 avril, à ce sujet, a été repoussée au 30 avril 2025 ; le décret devrait être publié le 1^{er} juillet 2025.

M. MARIN fait part de l'alerte du Conseil UEI concernant les conséquences de ces nouvelles décisions, notamment le risque de percevoir moins de ressources pour l'apprentissage de la part de l'Etat.

M. MARIN rappelle que la Faculté est devenue apprentissage-dépendante et que l'argent perçu bénéficie également aux formations initiales.



✓ *Ressources Humaines*

M. MARIN informe ne pas disposer d'information concernant la RIPEC C1.

Concernant la RIPEC C3, **M. MARIN** précise que les dotations devraient être maintenues et qu'il y aurait 255 possibilités réparties selon la composition suivante :

- au moins 200 attributions recherche,
- au plus 50 attributions pédagogique,
- au plus 5 attributions pour concours à la vie collective de l'établissement,
- au plus 5 attributions au titre des autres missions.

✓ *Vie Etudiante*

M. MARIN signale que la direction de l'Établissement souhaite qu'il ne soit plus demandé aux étudiants de rendre des travaux sous forme papier.

M. MARIN indique que l'Université de Montpellier travaille sur le statut de proche aidant afin que l'étudiant, qui en fera la demande et qui disposera de ce statut, puisse prétendre à des points supplémentaires pour les bourses. La mise en place d'un cadrage pour congés menstruels est également en cours de discussion.

M. MARIN informe que le Règlement des Enseignements, des Etudes et des Examens (R3E) est en cours de mise à jour. La nouvelle version, avec les modifications apparentes, sont à disposition.

✓ *Vie institutionnelle*

M. MARIN rappelle que le mandat des conseillers arrive à sa fin (22 mars 2026 pour les personnels et 7 février 2026 pour les usagers). Il ajoute qu'un grand nombre d'UFR, Ecoles et Instituts est concerné.

M. MARIN annonce que l'UM a décidé que des élections seraient organisées le même jour pour tous les mandats, soit le mardi 17 février 2026. Ainsi, les mandats des usagers arrivant à terme avant cette date seront prolongés, et les personnels enseignants et biats, dont la fin de mandat arrive après le 17 février, termineront leur mandat, leurs successeurs ayant déjà été élus.

M. MARIN fait part du souhait de la Présidence de rationaliser les scrutins, car cela va induire beaucoup de travail pour les services centraux, d'autant plus qu'il est également prévu des élections au titre de la présidence en janvier 2026.

M. MARIN indique qu'un calendrier des élections centrales sera transmis en septembre et qu'un autre calendrier concernant les élections des Conseils des UEI sera mis à disposition mi-novembre 2025.

M. MARIN rappelle que le Président d'Université est élu pour 4 ans et que les élections sont coordonnées avec les Conseils centraux alors que les Directeurs des UFR sont élus pour 5 ans, et les membres de leur Conseil ont un mandat de 4 ans pour les personnels (collèges A, B et C) et 2 ans pour les usagers (Collège D).

c- Ressources Humaines

M. MARIN explique que la Faculté est engagée dans 4 dispositifs :



✓ *Repyramidage*

M. MARIN informe que les sections et le nom des candidats concernés par le repyramidage sont connus. Actuellement, les Commissions Ressources Humaines (CRH) et les Directions de UFR, Ecoles et Instituts travaillent sur les compositions des comités de promotion.

M. MARIN signale que la Faculté des Sciences milite pour qu'il n'y ait ni pression ni de biais, et elle demande que les comités de promotions soient composés de 7 personnes.

✓ *RIPEC C3*

M. MARIN fait savoir que 98 personnes candidatent à la RIPEC C3 au niveau de la composante. Il a été demandé aux CRH et aux Directeurs d'UEI de nommer respectivement un rapporteur par candidat. La Faculté a demandé aux Directeurs de département de bien vouloir jouer ce rôle pour leurs candidats.

✓ *Chaire de Professeur Junior*

M. MARIN annonce que l'UM bénéficie de 3 postes de Chaire de Professeur Junior (CPJ) dont un pour le département Biologie Ecologie de la FdS.

M. MARIN est ravi de l'attribution de ce poste et rappelle la politique de la composante concernant ce dispositif qui, pour lui, n'est certes pas réjouissant mais qui permet d'obtenir des postes frais.

M. MARIN signale qu'il indiquera à son successeur le contrat engagé au départ des CPJ : la Faculté des Sciences accepte uniquement des postes frais.

M. MARIN espère que l'Etat tiendra ses promesses concernant les CPJ.

Mme HURTREZ reconnaît avoir été totalement opposée à ce système mais depuis que le département a recruté 3 CPJ, elle en est ravie.

✓ *MCE*

Concernant les Missions Complémentaires d'Enseignement (MCE), **M. MARIN** explique que l'Etablissement n'a toujours pas reçu sa notification de la part de l'Etat ; de ce fait, l'UM reste prudente mais souhaite maintenir les MCE.

d- Calendrier universitaire 2025-2026

M. MARIN rappelle qu'en séance du 5 mars dernier, les Conseillers ont donné un avis favorable au calendrier universitaire 2025-2026. Il indique qu'une coquille s'était glissée dans le document : le 10 novembre 2025 était noté comme jour de vacances. **M. MARIN** signale qu'il y aura bien des enseignements ce jour-là.

e- Evénements

M. MARIN présente les 2 événements à venir à la Faculté des Sciences :

- le samedi 24 mai 2025 : l'exposition, en cours au bâtiment 36, « Les Boutographies », sera ouverte au public.

- le vendredi 13 juin 2025 : la soirée des Alumni.

M. MARIN invite les membres du Conseil à ces 2 événements.

Avant de passer au second point à l'ordre du jour de la séance, **M. MARIN** demande à l'auditoire de bien vouloir l'excuser pour la durée des actualités : il tient à être totalement transparent avec le Conseil même si cela peut paraître long.



2- Approbation de relevés de conclusions

M. MARIN invite le Conseil à se prononcer sur le relevé de conclusions de la séance du 12 février 2025. Il demande à l'assemblée si elle a des questions à ce sujet.

M. MARIN indique avoir mis le relevé de conclusions du conseil du 14 mars 2025 tardivement, et propose de reporter son vote à la prochaine séance.

Avant de procéder au vote, **M. MARIN** informe qu'il y a, en ce début de séance, 27 votants présents et représentés.

Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil de la Faculté des Sciences du 12 février 2025.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 27

Membre n'ayant pas pris part au vote : 1

Suffrages valablement exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

*Le Conseil donne un avis **UNANIME** au relevé de conclusions du Conseil de la Faculté des Sciences du 12 février 2025.*

3- Présentation et vote : Domiciliation d'une association

M. MARIN annonce que l'association Master Infection Biology a demandé à être domiciliée à la Faculté des Sciences et il les en remercie. Il explique que l'association a été créée par les étudiants du Master Biologie Santé parcours Infection Biology qui ont constaté un manque de cohésion et de lien social entre eux. L'objectif de cette association consiste à mettre en place un parrainage entre les étudiants du M1 et du M2, et l'organisation de sorties, activités et séminaires.

M. MARIN cède la parole à **Mme LARRIBAU**, Vice-Présidente et **Mme VELTZ**, Secrétaire, de l'Association Master Infection Biology.

Mme LARRIBAU et **Mme VELTZ** saluent l'assemblée et présentent leur association (Annexe 1).

Avant de procéder au vote, **M. MARIN** tient à remercier les associations de la Faculté qui jouent un rôle essentiel d'insertion, d'accompagnement et de bien être auprès des étudiants.

Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande de domiciliation de l'association Master Infection Biology.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 27

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0





Le Conseil donne un avis UNANIME à la demande de domiciliation de l'association Master Infection Biology.

4- Présentation et vote : conventions

M. MARIN annonce que le Conseil va être amené à se prononcer sur 3 conventions. Il précise que l'ensemble des documents présentés sont disponibles sur le Moodle du Conseil.

a- Convention de mise à disposition de locaux avec le Pôle d'Enseignement Supérieur Charles Flahault du Vigan

M. MARIN rappelle que des enseignements de la Licence EDEN sont délocalisés au Pôle d'Enseignement Supérieur Charles Flahault du Vigan. Il ajoute que la convention précise les salles de cours, les matériels et mobiliers mis à disposition pour ces enseignements.

M. MARIN note que la convention est conclue pour une durée d'un an, pour un loyer forfaitaire annuel de 3 600€, charges locatives comprises.

M. MARTIN ajoute que les locaux sont intégrés dans le Pôle universitaire qui accueille d'autres formations (Ecole d'infirmiers, aide-soignant, etc). Il rappelle que cette convention a été présentée et discutée lors d'un précédent Conseil et rappelle qu'elle porte principalement sur les espaces occupés et leurs usages.

M. MARIN précise que la salle mise à disposition par le Pôle d'Enseignement Supérieur Charles Flahault peut être utilisée par d'autres formations de la Faculté lorsqu'elle n'est pas occupée par la Licence EDEN. Il invite les Directeurs de département à faire suivre l'information auprès de leurs équipes.

Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de mise à disposition de locaux entre locaux entre le Pôle d'Enseignement Supérieur Charles Flahault et l'Université de Montpellier, Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 27

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

b- Convention de partenariat avec l'Institut Méditerranéen de Formation en Masso-Kinésithérapie de Perpignan

M. MARIN explique que la convention entre la FdS et l'Institut Méditerranéen de Formation en Masso-Kinésithérapie (IMFMK) de Perpignan précise les conditions, les modalités d'admission et les capacités d'accueil des étudiants inscrits en LAK 2 à la FdS, en première année des études préparatoires de Masso-Kinésithérapie de l'Institut de formation de Perpignan. Elle fait également part des obligations incombant aux parties signataires.

M. LEMOIGNO ajoute qu'il s'agit d'un processus unique en France : la Faculté des Sciences ouvre la possibilité à ses étudiants de postuler à l'IMFMK via Parcoursup. Cette convention est conclue pour l'année universitaire 2024-2025 et devra être renouvelée chaque année.





Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat entre le Centre Hospitalier de Perpignan, l'Institut Méditerranéen de Formation en Masso-Kinésithérapie et l'Université de Montpellier, Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 27
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

c- Avenant de prolongation à l'accord inter composante relatif aux actions conjointes entre la FdS et Polytech

M. MARIN indique que la Faculté des Sciences et Polytech ont souhaité formaliser leur volonté de travailler ensemble et d'établir les modalités de fonctionnement concernant le versement du Parcours des Ecoles d'Ingénieurs Polytech, la contribution du Département des Langues, la répartition des services dans le cadre d'enseignements mutualisés, l'occupation de locaux, les actions solidaires et les actions communes. Il note que la prolongation de cette accord inter composante est prévue jusqu'au 31 août 2027.

Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur l'avenant de prolongation à l'accord inter composante relatif aux actions conjointes entre la Faculté des Sciences et Polytech de l'Université de Montpellier.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 27
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

d- Convention de mécénat entre la société TotalEnergies et l'Université de Montpellier

M. MARIN rappelle que les conventions de mécénat sont présentées à titre d'information ; elles ne sont pas soumises au vote du Conseil, car seul le Conseil d'Administration se prononce sur ce type de convention.

M. MARIN remercie la société TotalEnergies qui apporte son soutien financier de 5 000 € au stage d'application terrain en géologie des bassins au M1 du master Géologie de l'Exploitation et des Réservoirs qui se déroulera pendant 8 jours dans la commune de Berga au nord de la Catalogne, pour 16 étudiants.



5- HCERES

M. MARIN indique que la Faculté des Sciences a déposé ses fiches DAE11 à la DFE. Toutes ont été relues par **Mme FICHARD-CARROLL** qui a reconnu un travail sérieux de la part de la composante.

M. MARIN se réjouit du travail réalisé et d'arriver au bout de ce processus. Il remercie infiniment les équipes (**Mme HURTREZ, M. HERZLICH, M. LEMOIGNO**, le groupe étude, les Responsables de mention, **Mme Goffinet** et ses équipes administratives,...).

Mme HURTREZ explique que le dossier HCERES comporte un certain nombre de documents, dont notamment une fiche bilan, analyse et perspectives, etc. La totalité des documents ont été relus par **M. HERZLICH, M. LEMOIGNO** et elle-même avant de les transmettre à **Mme FICHARD-CARROLL**, le 5 mai dernier. Avant cela, il y a eu, également, de nombreux échanges avec les responsables de mention.

Mme HURTREZ reconnaît que les délais étaient contraints et elle a conscience d'avoir pressé les équipes lors des différents échanges, mais le travail réalisé par la Faculté des Sciences a été reconnu par l'UM.

6- LMD6

M. MARIN rappelle que l'accréditation actuelle va durer 6 ans au lieu de 5 ans.

M. MARIN souhaite aborder plusieurs points concernant le LMD6 :

a- Les moyens

Pour **M. MARIN**, il est difficile de définir une offre de formation sans connaître les moyens alloués, sachant qu'ils vont très certainement être inférieurs à ceux du LMD5.

M. MARIN explique que la Direction a écarté la stratégie de procéder à une baisse uniforme. Par contre, la Direction et le Codir ont pris la décision suivante : si l'Etat, l'Université, donnent moins de moyens à la composante, celle-ci accueillera moins d'étudiants en Licence et diminuera la volumétrie d'options dans certains parcours de master en prenant soin de ne pas déstructurer les maquettes.

b- Le calendrier

M. MARIN regrette un calendrier trop serré. En effet, les maquettes pour le LMD6 doivent être fournies en novembre 2025, alors que la composante sort tout juste d'une évaluation HCERES. Il craint que les équipes s'épuisent.

c- Les outils

M. MARIN informe que l'UM propose que la nouvelle offre de formation soit saisie dans Actul+. La Faculté va plutôt utiliser un outil interne qui sera présenté prochainement à la Direction de l'UM.

d- La réflexion

M. MARIN informe que le Comité de Direction s'est réuni dans le cadre d'un 1^{er} séminaire, la journée du jeudi 17 avril en salle 36.111 du bâtiment 36, afin de préparer le 2^{ème} séminaire



avec les membres du Codir qui se déroulera le vendredi 23 mai au Domaine du Puy, à Montpellier.

M. MARIN indique que plusieurs thèmes seront abordés lors du 2d séminaire :

- dispositifs de réussite,
- approche par compétences,
- internationalisation des formations, positionnement des parcours IDIL, place de l'anglais, place des mobilités et des partenariats internationaux,
- organisation chronologique de l'année,
- réforme de la formation des enseignants,
- avenir de certaines formations : APP, CPES, LAS,
- place de l'IA, rôle dans la formation, menaces sur les évaluations,
- ouverture d'UE à la formation continue,
- place de la professionnalisation en L, PPE,
- formation TEDS,
- culture générale et scientifique, initiation à la démarche scientifique, dialogue sciences-société, place du sport et du bien-être.

p.8

7- Présentation et vote : Tarifs de location des salles FdS

Mme QOBAA présente la proposition de tarification pour la mise à disposition des locaux de la Faculté (Annexe 2). Elle explique que les calculs ont été établis à partir d'amortissement et les tarifs proposés seront soumis aux extérieurs de l'Université qui souhaitent réserver et organiser des événements ou autres dans les locaux de la Faculté.

Mme QOBAA indique que la nouveauté dans ce document concerne les frais d'annulation à hauteur de 10 %.

M. MARIN constate que les tarifs sont quasi similaires aux tarifs précédents, mais cet ajustement permet de rentrer dans le cadrage de l'UM, avec notamment la gratuité pour les associations domiciliées au sein de l'Établissement.

Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les tarifs de mises à disposition de locaux et des prestations FdS (cf annexe) :

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 23
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux tarifs de mises à disposition de locaux et des prestations FdS.





8- Présentation et vote : Demande d'autorisation pour le remboursement de la CVEC - Master Erasmus Mundus, MESD

M. MARIN informe qu'afin de garantir l'équité entre les étudiants du master MESD bénéficiant d'une bourse Erasmus Mundus, et conformément aux règles établies par l'EACEA, un dispositif de remboursement de la CVEC va être mis en place. Ce remboursement interviendra sur présentation de justificatifs précis, via l'établissement d'un bon de commande. Il précise que cette dépense sera prise en charge par les fonds du projet MESD.

M. MARIN ajoute qu'après validation par le Conseil, ce dispositif sera soumis au vote de la CFVU, puis du CA.

Mme DOSUNA précise que cela concerne une vingtaine d'étudiants selon les cohortes, et que le CROUS a confirmé que les étudiants devraient payer les frais de la CVEC, et seraient ensuite remboursés.

Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande de remboursement de la CVEC pour les étudiants inscrits au Master Erasmus Mundus MESD :

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la demande de remboursement de la CVEC pour les étudiants inscrits au Master Erasmus Mundus MESD.

9- Information : Parcoursup et Monmaster

M. ARINERO fait un point Parcoursup et Monmaster (annexes 3 et 4).

M. MARIN remercie **M. ARINERO** pour son investissement et le suivi de ce dispositif qui évolue sans cesse.

10-Micro-certification

M. FILHOL et **Mme CARRE** présentent 6 micro-certifications et DU (Annexe 5).

M. MARIN propose aux Conseillers de voter individuellement ces formations.

Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la création des diplômes de micro-certification et Diplômes d'Université (DU) suivants :

- Diplôme de micro-certification - Introduction au Framework Angular (cf annexes) :

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40





Membres présents et représentés : 23
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à l'ouverture du Diplôme de micro-certification sus cité.

- Diplôme de micro-certification - Backend en Javascript (cf annexes) :

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 23
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à l'ouverture du Diplôme de micro-certification sus cité.

- Diplôme de micro-certification - Frameworks JavaScript pour le développement d'applications web (cf annexes) :

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 23
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à l'ouverture du Diplôme de micro-certification sus cité.

- Diplôme de micro-certification - React et Vue, Frameworks frontends alternatifs à Angular (cf annexes) :

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 23
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à l'ouverture du Diplôme de micro-certification sus cité.

- Diplôme d'Université - CEME : Compatibilité Electromagnétique et Engineering (cf annexes) :

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 23
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à l'ouverture du DU sus cité.

p.10





Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le renouvellement du Diplôme d'Université Summer School Eco-Evo (cf annexes) :

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 23
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à l'ouverture du DU sus cité.

11-Questions diverses

M. MARIN demande à l'assemblée si elle a de nouvelles questions diverses.

Avant de clôturer la séance, **M. MARIN** tient à remercier **Mme BRETAGNOLE**, élue étudiante, qui assiste ce jour à son dernier Conseil et qui participe depuis de nombreuses années à la vie étudiante de la Faculté en ayant occupé successivement les postes de membre active, de secrétaire puis de présidente d'association, chargée de mission et élue étudiante.

M. MARIN remercie l'auditoire de sa présence et des débats portés durant cette séance, puis il clôt la séance à 12 h 00.

Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.

Le Président de séance

Jean-Michel Marin

La secrétaire de séance

Sandra Gaucerand